VILLE DE
THUIN

Thuin, le 23 avril 2026

Gouvernement Wallon
Monsieur François DESQUESNES
Vice-Président
Rue d'Harscamp 22
5000 NAMUR

Contact : Marjorie Parée
071/55.94.09. – marjorie.paree@thuin.be
Nos réf. : MP/MP/0244/2026

Objet : Institution provinciale – Note d'orientation – Information.

Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la délibération du Conseil communal du 22 avril 2026 relative à l'objet sous rubrique.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Ingrid LAUWENS

VILLE DE THUIN
Communauté Française

La Bourgmestre,

Rachel SOBRY

PROVINCE
de
HAINAUT

ARRONDISSEMENT
de
THUIN

VILLE
de
THUIN

Numéro postal 6530

Délibération n° 5

Service : Secrétariat Communal

OBJET : Institution provinciale - note d'orientation - Information.

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville, a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Présents : Mme R. SOBRY, Bourgmestre
Mme N. ROULET, Présidente de CPAS
Mme K. COSYNS, M. P. LANNOO, Mme V. THOMAS, M. G. TULPINCK, Mme M.-C. PIREAU, Echevins
M. S. NOEL, Président
MM. Y. CAFFONETTE, V. CRAMPONT, P. NAVEZ, V. DEMARS, F. PACIFICI, E. FOURMEAU, Mmes E. MOREAU, N. BLANCHART, MM. J.-G. HONOREZ, J. USE, ~~Mme E. VRAIE~~, M. J. DAGNELIE, Mme C. DHAENE, MM. V. KEUWEZ, J. MALAISE, Mme Ch. LIVEMONT, Conseillers
Mme I. LAUWENS, Directrice générale

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement l'article L1222-30 ;

Vu le courrier du Ministre des Pouvoirs Locaux du 22 décembre 2025 relatif à la note d'orientation sur l'institution provinciale ;

Vu la nécessité pour le Conseil communal de se positionner sur cette demande avant le 01 mai 2026 ;

Considérant que la Ville de Thuin est favorable à une réflexion approfondie sur l'organisation territoriale et institutionnelle de la Wallonie et à une clarification des rôles entre niveaux de pouvoir ;

Considérant qu'à ce stade, aucune analyse juridique et constitutionnelle sur d'éventuels transferts de compétences, pas plus qu'une analyse des impacts budgétaires qui accompagneraient ces transferts ne sont mis à disposition du conseil communal ;

Que dès lors, il ne paraît pas possible d'avoir un avis éclairé sur toute redistribution de compétences sans ces éléments indispensables ;

Considérant que de très nombreux services provinciaux situés à proximité de la Ville de Thuin profitent aux thudiniens ;

Considérant que les services provinciaux touchent des domaines variés et importants dont il convient d'assurer la pérennité ;

Considérant par ailleurs que la proximité des services développés par la province sur le territoire de la ville de Thuin fait que de très nombreux citoyens thudiniens sont membres du personnel provincial ;

Considérant l'attention du conseil communal à l'avenir des thudiniens qui sont membres du personnel provincial et à la manière avec laquelle ils déploient leurs talents, leurs efforts à rendre des services à la population ;

Considérant dès lors qu'ils doivent être reconnus et soutenus ;

DECIDE, par 21 voix pour et 1 voix contre (Y. CAFFONETTE)

Article 1 : de constater que, bien que favorable à une réforme du paysage institutionnel wallon, la Ville de Thuin ne dispose pas des éléments suffisants pour se prononcer de manière éclairée sur la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir.

Article 2 : d'insister pour que tout transfert éventuel vers un autre pouvoir soit budgétairement neutre pour les communes et fiscalement neutre pour chaque citoyen.

Article 3 : de demander au Gouvernement wallon :
- de garantir la continuité du service public ;
- de porter une attention particulière aux besoins des différents bassins de vies et aux spécificités qui s'y rapportent ;
- de garantir un accès aux services égal entre les territoires ;
- d'éviter de créer toute nouvelle instance politique qui ne serait pas légitime démocratiquement ;
- de garantir les droits acquis du personnel et le maintien de l'emploi.

Article 4 : de considérer la liste non exhaustive des compétences reprises en annexe comme faisant partie intégrante de la présente délibération.

Article 5 : de transmettre la présente délibération au Gouvernement wallon, à la Province de Hainaut et à l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

En séance, date que dessus ;

La Directrice générale,
(s) Ingrid LAUWENS

Le Président,
(s) Simon NOEL

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Ingrid LAUWENS

VILLE DE THUIN
Communauté Française

La Bourgmestre,

Rachel SOBRY

Annexe à la délibération du Conseil communal du 22 avril 2026

Liste non exhaustive des principaux pôles de compétences provinciaux présents ou actifs sur le territoire de la Ville de Thuin

1. Enseignement et Formation

- L'offre d'enseignement provincial de Charleroi (Samaritaine, Université du travail, Institut Jean Jaurès...) proposant différentes filières générales, techniques et professionnelles. On peut s'y former dans les domaines du para-médical, de l'informatique, des métiers de la construction ou de l'horeca, du sport...
- L'offre d'enseignement spécialisé en périphérie directe de notre commune. Je citerai le Centre Arthur Regnier qui allie, enseignement primaire et secondaire, centre résidentiel ou de réadaptation pour adultes en situation de handicap, service d'accueil de jour pour adultes ainsi que des logements supervisés. Je pourrais également citer les différents IMP de Marcinelle, de Marchienne-au-Pont ...
- L'offre d'enseignement supérieur toute proche qui permet à nos jeunes de se bâtir un avenir en se formant correctement, notamment les différentes implantations de la Haute école Condorcet (IPSMA, Montignies-sur-Sambre, Morlanwelz) ...
- L'Enseignement de Promotion Sociale : Des cours pour adultes organisés sur différents sites proches du territoire thudinien pour de la requalification professionnelle ou du développement personnel.
- Le Centre Psycho-Médico-Social provincial qui assure un accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire et leur orientation dont une antenne est présente à Thuin et collabore étroitement notamment avec les écoles de l'entité.

2. Action Sociale et Santé

- Les Services de Santé Mentale dont il existe des antennes provinciales offrant des consultations psychologiques et sociales.

- L'Observatoire de la Santé qui, bien que centralisé, mène des actions de prévention et de promotion de la santé (campagnes de dépistage, sensibilisation au bien-manger) au sein des écoles et des communes de l'arrondissement.

- L'Action Sociale via diverses institutions assuarant soutien aux personnes en situation de handicap et coordination de réseaux d'aide à domicile via les structures provinciales.

3. Culture et Tourisme

- Hainaut Culture qui assure un soutien aux bibliothèques locales, aux centres culturels (comme celui de Thuin) et aux associations via des prêts de matériel ou des subventions.

- Hainaut Tourisme via la promotion des sites emblématiques de l'arrondissement, tels que l'Abbaye d'Aulne, le Beffroi ou encore les Jardins Suspendus de Thuin.

- Tourisme fluvial au travers de la gestion et la promotion de la navigation de plaisance sur la Sambre.

4. Cadre de Vie et Développement

• Hainaut Développement qui accompagne les agriculteurs de la région et les entreprises locales et assure la promotion des produits du terroir (circuit court).

• Service Technique Provincial (HIT) qui assure l'entretien de certains cours d'eau de deuxième catégorie pour prévenir les inondations et gestion de certains bâtiments provinciaux. L'entretien et la gestion de la Biesmelle étant un enjeu majeur considérant les diverses crues connues ces dernières années.

• Les services provinciaux assurant le prononcé des sanctions administratives en matière de délinquance environnementale, problème récurrent et important constaté sur le territoire communal.

5. Sécurité

• Hainaut Sécurité (L'Académie de Police) qui assure la formation des policiers et des pompiers qui interviennent sur les zones de secours et de police de l'arrondissement de Thuin ;